

**CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.**

**XV<sup>e</sup> CHAMBRE**

**A R R Ê T**

n° 240.687 du 8 février 2018

221.049/XV-3276

En cause : **CLOES** Joseph,  
ayant élu domicile chez  
M<sup>es</sup> Étienne GRÉGOIRE et Antoine GRÉGOIRE, avocats,  
avenue Blonden 21  
4000 Liège,

contre :

**la commune de Dalhem**,  
ayant élu domicile chez  
M<sup>e</sup> Fabian CULOT, avocat,  
boulevard d'Avroy 280  
4000 Liège.

---

*I. Objet de la requête*

Par une requête introduite le 23 décembre 2016, Joseph Cloes sollicite l'annulation de «la décision du conseil communal de la commune de Dalhem du 28 septembre 2016 décidant de modifier le règlement d'ordre intérieur du conseil communal adopté le 25 avril 2013 et insérant un titre III intitulé “Prise de sons et/ou d'images lors des séances publiques du Conseil communal”».

*II. Procédure*

Par un arrêt n° 240.055 du 1<sup>er</sup> décembre 2017, la réouverture des débats a été ordonnée.

Cet arrêt a été notifié aux parties.

Il est fait application du titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973.

### *III. Rectification*

Considérant qu'une erreur matérielle quant à la date de l'arrêt s'est glissée dans l'arrêt n° 240.055 du 1<sup>er</sup> décembre 2017; qu'il y a lieu de procéder à la rectification indiquée au dispositif,

### **D É C I D E :**

#### **Article unique.**

À la dernière page de l'arrêt n° 240.055 du 1<sup>er</sup> décembre 2017, au lieu de «premier septembre 2017» il y a lieu de lire «premier décembre 2017».

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XV<sup>e</sup> chambre, le huit février deux mille dix-huit par :

|                                |                       |
|--------------------------------|-----------------------|
| M. Michel LEROY,               | président de chambre, |
| M <sup>me</sup> Diane DÉOM,    | conseiller d'État,    |
| M. Yves HOUYET,                | conseiller d'État,    |
| M <sup>me</sup> Nathalie ROBA, | greffier.             |

Le Greffier,

Le Président,

Nathalie ROBA

Michel LEROY